



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à l'attribution des marchés de travaux dans le cadre du mandat pour la
réalisation d'un lotissement d'activités économiques à Gabarret**

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Landes d'Armagnac,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 avril 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget,

VU le mandat attribué le 28 juin 2021 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret,

VU la proposition de la SATEL en date du 13 juillet 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition des marchés de travaux pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret, présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **LOT 1 « Voirie-Eaux Pluviales »**
 - Attributaire : SAS COLAS France, Etablissement des Landes sis 461 allée Lagace à Saint-Avit (40090)
 - Prix : 341 509,20 € HT
 - **LOT 2 « Réseaux AEP-EU »**
 - Attributaire : SAS STE NOUVELLE BOUDE (SNB), sise ZA 31 allée des artisans à Saint-Avit (40090)
 - Prix : 179 260,13 € HT
 - **LOT 3 « Espaces verts et mobilier »**
 - Attributaire : SASU ID VERDE, sise 781 Chemin de Camentron à Messanges (40660)
 - Prix : 39 982,50 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer lesdits marchés et à les notifier à leur titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **30 AOUT 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Dominique COUTIERE